

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-16

CONSTRUCTION D'UN PREAU AVEC BLOCS SANITAIRES AU COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LABASTIDE SAINT PIERRE EXECUTION DU CONTRAT DE MANDAT

Par délibération du 10 février 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé, dans le cadre du Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 relatif aux collèges publics, la dernière phase de travaux relative à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre à savoir, la construction d'un préau avec bloc sanitaires et ratifié une autorisation de programme de 193 000 €

Par contrat de mandat en date du 3 octobre 2005, le Conseil Général a confié l'exécution de cette mission à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sématég) en maîtrise d'ouvrage déléguée et, conjointement, a approuvé le programme technique défini comme suit :

-Réalisation d'un préau d'une surface de 150 m² et de deux blocs sanitaires, un « Filles » et un « Garçons ».

-Equipement du bloc sanitaires « Filles » en 15 WC, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, et 7 lavabos.

-et équipement du bloc sanitaires « Garçons » en 18 WC, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, 8 urinoirs, et 7 lavabos.

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 décembre 2005, a donné un avis favorable à la désignation des entreprises proposées selon les conditions ci-après définies :

<i>LOT</i>	<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>OFFRE DE BASE (HT)</i>	<i>OPTIONS (HT)</i>
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	80 000,00 €	.
2	Charpente couverture	CHEVILLEY (82)	29 955,76 €	.
3	Menuiserie Alu-Serrurerie	ALU CREATIONS (82)	10 226,00 €	
4	Peinture	MARIUZZO (82)	2 450,00 €	1 075,20 €
5	Electricité	MONTELEC (82)	7 800,00 €	
6	Chauffage	MALATERRE (31)	15 763,08 €	
TOTAL H.T			146 194,84 €	1 075,20 €

Ainsi le montant global des marchés s'élève à 147 270,04 € HT soit 176 134,97 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

-dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;
-m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-16

**CONSTRUCTION D'UN PREAU AVEC BLOCS SANITAIRES AU
COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
A LABASTIDE SAINT PIERRE**

EXECUTION DU CONTRAT DE MANDAT

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 10 février 2005 approuvant dans le cadre du Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 relatif aux collèges publics, la dernière phase de travaux relative à la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre à savoir, la construction d'un préau avec bloc sanitaires,

Vu le contrat de mandat du 3 octobre 2005, par lequel le Conseil Général a confié l'exécution de cette mission à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sémateg) en maîtrise d'ouvrage déléguée,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de l'exécution des travaux confiée aux entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres :

<i>LOT</i>	<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>OFFRE DE BASE (HT)</i>	<i>OPTIONS (HT)</i>
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	80 000,00 €	.
2	Charpente couverture	CHEVILLEY (82)	29 955,76 €	.
3	Menuiserie Alu-Serrurerie	ALU CREATIONS (82)	10 226,00 €	
4	Peinture	MARIUZZO (82)	2 450,00 €	1 075,20 €
5	Electricité	MONTELEC (82)	7 800,00 €	
6	Chauffage	MALATERRE (31)	15 763,08 €	
TOTAL H.T			146 194,84 €	1 075,20 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants d'un montant global de 147 270,04 € HT soit 176 134,97 € TTC et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire

Adopté à l'unanimité.

Le Président,